

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-017

Séance du 1^{er} avril 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE PREMIER AVRIL À 20 HEURES,**

le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme
COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 mars 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé,
CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET
Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA
Évelyne, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Alexis FAVIER

OBJET : Désignation du correspondant sécurité routière.

Madame la Maire explique à l'assemblée que le correspondant communal sécurité routière est l'interlocuteur de la Préfecture dans le cadre d'une charte de partenariat signée entre l'Association des Maires de France et l'État. Ce dernier s'engage à informer les Maires sur les dispositifs de la politique de lutte contre l'insécurité routière et les incite à mener des actions à l'échelon communal.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un correspondant sécurité routière,

Monsieur Aurélien CHARVET se porte candidat en tant que correspondant sécurité routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE de procéder, sous la présidence du Maire, à l'élection d'un correspondant sécurité routière.

- Monsieur Aurélien CHARVET s'étant porté candidat pour être correspondant sécurité routière, le vote à main levée a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : CHARVET Aurélien : 15 voix

Monsieur Aurélien CHARVET, élu à l'unanimité a été proclamé correspondant sécurité routière.

CHARGE Madame la Maire de transmettre cette délibération à la Préfecture de l'Ain

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 1^{er} avril 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

